

Commune de l'HOPITAL DU GROSBOIS

Réunion du conseil municipal

Compte-rendu de la séance du 15 avril 2021

Absents excusés : NOVOT Eugénio donne procuration à BEPOIX Gérald, FLEURY Marie-Jo donne procuration à TROUILLOT Raphaëlle.

Secrétaire de séance : KOLLY Benoît.

1. Urbanisme.

En l'absence de dossier en cours, aucun point sur l'urbanisme n'a été effectué.

2. Votes des comptes administratifs et comptes de gestion 2020.

2.1 Budget assainissement.

Recettes cumulées en section de fonctionnement	1 770.75 €
Dépenses cumulées en section de fonctionnement	1 426.89 €
Résultat : excédent constaté (reporté sur l'exercice 2021)	343.86 €

2.2 Budget général.

Recettes cumulées en section de fonctionnement	631 389.16 €
Dépenses cumulées en section de fonctionnement	283 860.53 €
Résultat : excédent constaté (reporté sur l'exercice 2021)	347 528.63 €

Recettes cumulées en section d'investissement	824 766.87 €
Dépenses cumulées en section d'investissement	929 532.47 €
Résultat : déficit constaté	104 765.60 €

Résultat cumulé :	Dépenses	1 213 393.00 €
	Recettes	1 456 156.03 €

CUCHOT Sylvie préside le vote, M. le Maire ne participant pas à celui-ci.

L'ensemble des comptes administratifs 2020 présente une parfaite concordance avec les comptes de gestion, les comptes administratifs 2020 sont donc approuvés à l'unanimité, soit 14 voix pour.

3. Affectations des résultats.

➤ Budget général :	RF 002	242 763.03 €
	RI 1068	104 765.60 €
➤ Budget assainissement :	RF 002	343.86 €

Les affectations de résultats sont approuvées à l'unanimité avec 15 voix pour.

4. Vote des taxes de fiscalité.

Le conseil décide de ne pas augmenter la fiscalité 2021 et maintient donc le **taux communal** de référence sur la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti. Cependant une précision est à apporter concernant le montant du taux pour la taxe foncière bâti, nous noterons tout de même une évolution de celui-ci, en effet, à la suite de la suppression de la taxe d'habitation, depuis cette année le **taux départemental**, qui s'élève à 18.08, s'ajoute à notre **taux communal inchangé** de 9.04, nous obtenons ainsi un taux de référence de cette taxe foncière bâti de 27.12. (opération sans incidence pour les contribuables) Le taux de la taxe foncière non bâti reste à 21.38.

5. Votes des budgets général et assainissement 2021

5.1 Budget assainissement.

Report excédent 2020	343.86 €
Recettes en section de fonctionnement	2 143.86 €
Dépenses en section de fonctionnement	2 100.00 €

5.2 Budget général.

Report excédent fonctionnement 2020	242 763.00 €
Recettes en section de fonctionnement (dont excédent reporté)	566 920.00 €
Dépenses en section de fonctionnement	355 744.00 €
Report déficit 2020	104 766.00 €
Recettes en section d'investissement	1 169 716.00 €
Dépenses en section d'investissement	1 169 716.00 €

Total du budget 2021 :	- dépenses : 1 524 460.00 €
	+ recettes : 1 736 636.00 €

Les budgets général et assainissement 2021 sont approuvés à l'unanimité avec 15 voix pour.

6. Vente de bois.

- Suite aux travaux d'abattage effectués par nos bénévoles dans le parc MOUROT, trois lots de bois blanc débités et façonnés (1m) sont en vente au prix de retrait de 15€ le stère.
- Des lots de bois de résineux sont également disponibles sur place gratuitement, ainsi que du broyat (bois déchiqueté, idéal pour le paillage des massifs d'arbustes et haies par exemple)

Toutes les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie, par téléphone ou par mail
Les offres doivent être remises sous plis cacheté dans la boîte à lettres de la mairie pour le 14 mai 2021 à 18 h 00.

7. Cérémonie du 8 mai.

En raison des restrictions sanitaires encore en vigueur, la cérémonie ne sera pas ouverte au public.

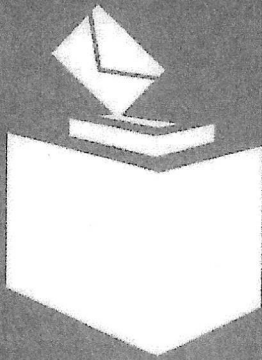
Toutefois, une gerbe de fleurs sera déposée au monument aux Morts à 10 h 00

8. Elections régionales et départementales 2021

Initialement prévues en mars les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Ces 2 élections se dérouleront le même jour et donnerons lieu à 2 votes. , **Nous recherchons des assesseurs** pour renforcer l'équipe municipale. Les volontaires doivent se faire connaître en mairie pour le 8 mai à 18 h 00. Ces scrutateurs volontaires seront prioritaires pour recevoir les deux injections du vaccin anti- COVID avant les élections et ceci, quelque-soit leur âge.

Informations inscriptions sur les listes électorales :

**COMMENT
S'INSCRIRE
EN LIGNE
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES ?**



 **01**

Rendez-vous sur le téléservice en ligne à l'adresse **www.demarches.interieur.gouv.fr** dans la rubrique « Elections »

 **02**

Identifiez-vous ou créez **votre compte** sur **www.service-public.fr** ou via **FranceConnect**

 **03**

Saisissez vos informations personnelles et indiquez la commune où vous souhaitez vous inscrire

 **04**

Fournissez les pièces justificatives demandées



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

 @Place_Beauvau |  /ministere.interieur |  @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

9. Informations diverses

- Nous déplorons l'augmentation du nombre d'automobilistes traversant le village à une vitesse plus qu'excessive ! notamment sur les axes principaux de notre commune. Le conseil réfléchit, à proposer des solutions répondant au mieux à la situation, afin de stopper ces incivilités.
- La saison est de retour ! Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils causant une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses...) ne peuvent être effectués que:

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30.

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

(article 3 de l'arrêté préfectoral du 19 avril 1990).

Le Secrétaire,

KOLLY-Benoît



ER J-Claude

